

## Communiqué

Berne, 17.09.2020

### **Nouvelles gradations des prix pour les moutons et les agneaux à partir de novembre 2020**

**Les producteurs, les marchands et les utilisateurs s'entendent sur de nouvelles gradations des prix et des poids pour les moutons et les agneaux. Les prix doivent permettre une production de viande d'agneau conforme aux exigences du marché. Les nouveaux prix entreront en vigueur au 1er novembre 2020.**

Les besoins des clients en viande d'agneau ont évolué ces dernières années. Les gradations de prix actuelles ne sont donc plus conformes au marché. Afin de mieux concilier à nouveau l'offre et la demande, Proviande a cherché des solutions avec les milieux concernés.

Les ajustements du système de paiement ont pour objectif d'inciter les producteurs à produire et livrer au marché des animaux présentant un poids mort conforme aux exigences du marché et dans la qualité souhaitée. Les agneaux lourds et gras ne sont plus conformes au marché et ne sont économiquement judicieux ni pour le producteur, ni pour le transformateur. À partir de novembre 2020, les animaux présentant des poids morts supérieurs à 25 kilogrammes seront associés à une déduction uniforme de 4.00 CHF par kilo (pour comparaison : la déduction était de 2.75 CHF à 3.80 CHF auparavant). Les agneaux à partir de 28 kilogrammes poids mort seront désormais commercialisés en tant que moutons (SM 4-8).

La transformation tout comme la commercialisation d'animaux gras occasionnent des problèmes, d'où la hausse des déductions pour les classes de tissu gras 4 et 5. D'un autre côté, la déduction de prix pour les agneaux présentant une couverture partielle (classe de tissu gras 2) peut être réduite puisque la demande correspondante a augmenté ces derniers temps. Le même principe s'applique pour les agneaux moins charnus de la classe de charnure A.

Les nouvelles déductions de prix suivantes s'appliqueront à partir de novembre 2020 pour la charnure et la couverture de graisse des agneaux (LA) et des moutons (SM) par kilo poids mort :

- Classe de charnure A, LA : -0.50 CHF (-0.80 jusqu'à présent)
- Classe de tissu gras 2, LA : -0.40 CHF (-0.55 jusqu'à présent)
- Classe de tissu gras 4, LA : -0.90 CHF (-0.75 jusqu'à présent)
- Classe de tissu gras 5, LA : -3.00 CHF (-2.00 jusqu'à présent)
- Classe de tissu gras 5, SM 2 : -3.00 CHF (-1.30 jusqu'à présent)
- Classe de tissu gras 5, SM 4-8 : -3.00 CHF (-2.20 jusqu'à présent)

Toutes les autres déductions de prix restent inchangées.

Les représentants des producteurs, du commerce et des utilisateurs se sont entendus sur les nouvelles gradations. Celles-ci figureront dans le tableau des prix AQ hebdomadaires de Proviande dès le 1er novembre 2020.

Interlocuteur :

Peter Schneider, responsable Classification & Marchés

Tél : +41 31 3094140

E-mail : peter.schneider@proviande.ch